

APPEL À VIGILANCE CONTRE LES ARNAQUES RELATIVES AU RECouvreMENT DES IMPÔTS ET TAXES FISCAUX

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) informe les opérateurs économiques et le public que des individus, se faisant passer pour des agents de l'OTR, utilisent des numéros de téléphonie mobile pour informer les contribuables d'un avis de recouvrement qui serait émis contre leur société ou entreprise par l'OTR, pour non-paiement d'impôts et/ou retard de paiement.

Menaçant de fermer les portes de la société ou de l'entreprise, ces individus proposent ainsi aux contribuables une négociation soldée par le versement d'une somme d'argent qui leur est transférée via paiement mobile sur des numéros bien indiqués, en vue de régler la situation ou d'annuler la fermeture.

Le Commissaire Général porte à la connaissance du public et de tous les partenaires de l'OTR, que les faits tels que signalés sont purement des arnaques provenant d'individus mal intentionnés. Il tient surtout à rassurer les opérateurs économiques et toute la population qu'une enquête est diligentée pour démanteler le réseau, afin que les présumés auteurs et complices de ces actes et faits délictueux soient soumis à la rigueur de la Loi.

Face à ces actes, le Commissaire Général appelle à plus de vigilance et invite la population à :

- s'informer pour tout besoin à travers le numéro vert de l'OTR 8201 ;
- se renseigner auprès des services de l'OTR pour toute situation relative au paiement des impôts et taxes fiscaux;
- dénoncer tout acte suspect de fraude, de corruption ou de méconduite, à la Direction Anti-Corruption de l'OTR ou à travers le numéro vert 8280.

Fait à Lomé, le 26 FEV 2019

Le Commissaire Général p.i.,



Philippe Kokou B. TCHODIE